L'AN DEUX MIL DIX
Le Jeudi Vingt-Trois Septembre à Quinze Heures Trente,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée dénommée ***BERNARD RENET FINANCES,*** au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à VILLERS SAINT FRAMBOURG (Oise), Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro B 439 634 775,

Se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance, suivant lettre du 06 Septembre précédent.

SONT PRESENTS

1°) Monsieur Bernard RENET
Demeurant : 9, Avenue FOCH - 60300 - CHAMANT
Titulaire de 1.512 parts sociales.....1.512

2°) Et la Société à Responsabilité Limitée dénommée ***HOLDING FAMILIALE RENET***, au capital de 255.000 €, dont le siège social est à VILLERS SAINT FRAMBOURG (Oise), Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro B 509 587 291,
Représentée par ***Monsieur Bernard RENET,*** en sa qualité de Gérant,
Titulaire de 488 parts sociales.....488
Représentant ensemble la totalité des parts composant le capital social..... **2.000**

EST EXCUSEE

La société SAS SECODEX
Dont le siège est à CHANTILLY – 60500 - Rue Victor HUGO, n°34,
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire de la société,
Régulièrement convoquée suivant lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 06 Septembre 2010.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard RENET, en sa qualité de gérant, lequel assume également les fonctions de secrétaire de séance.

QUORUM - REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président constate et déclare que tous les associés sont présents, que le quorum prévu par les dispositions légales et statutaires est donc atteint et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

DEPOT DE PIECES ET DOCUMENTS DIVERS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Associés les documents suivants :

1. Un exemplaire des statuts,
2. Une copie de la lettre de convocation adressée aux Associés,
3. Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, ainsi que l'accusé de réception de ladite lettre,
4. La feuille de présence certifiée exacte par le Président de séance,
5. La lettre de démission de la société A.A.C.C., co-Commissaire aux Comptes Titulaire,
6. La lettre de démission de Monsieur Xavier SOHIER, co-Commissaire aux Comptes Suppléant,
7. Le rapport de la gérance à l'Assemblée,
8. Et le projet des résolutions sur lesquelles l'Assemblée doit délibérer.

DÉPOSÉ LE
20 DEC. 2010
Tribunal de Commerce de Compiegne
N° 48 12
TRIBUNAL DE COMMERCE 60200 COMPIEGNE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires
2. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

RAPPORT DE LA GERANCE

Monsieur le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport qu'il a établi en sa qualité de Gérant.

VOTE DES RESOLUTIONS

Puis, il est procédé successivement au vote résolutions découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes Titulaire

L'Assemblée Générale des Associés prend acte :

➢ De la démission de la société A.A.C.C., ayant son siège social à PLOEMEUR – 56275 - Place Jean Monnet, de ses fonctions de co-Commissaire aux Comptes Titulaire, en date du 28 Juin 2010,

➢ Et de la démission de Monsieur Xavier SOHIER, demeurant à BEAUVAIS – 60000 - Rue Jean de Lignières, n° 12, de ses fonctions de co-Commissaire aux Comptes suppléant, en date du 30 Juin 2010.

Elle décide de nommer en remplacement, en qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire :

➢ La Société à Responsabilité Limitée dite BLOCKORBAN, au capital de 2.000 € dont le siège social est à CHANTILLY – 60500 – Avenue du Maréchal Joffre, n° 26, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro 328 540 422, ayant pour représentant Monsieur Bruno ORBAN, et ce pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination d'un Co-Comissaire aux Comptes Suppléant

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer en remplacement, en qualité de co-Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Xavier SOHIER, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION
Pouvoir pour accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à Maître Christian PINON, Avocat à SAINT GREGOIRE, Conseil de la société, à l'effet d'accomplir toutes formalités auxquelles les décisions qui précèdent peuvent donner lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à Seize Heures.

PROCES-VERBAL

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.